

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

MAIRIE DE SACHÉ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice 14
Présents 12
Votants 12

L'an deux mille onze, et le 16 mai à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier BOUISSOU, Maire,

Date de convocation du Conseil municipal : le 09/05/2011,

Présents : M. Olivier BOUISSOU, Mme Nadine DESCHAMPS, M. Daniel MARTIN, M. Stéphane AUGU, M. Laurent BOSSÉ, Mme Cécile EVANO, M. Jean-Daniel BENAZET, M. Philippe VERNIER, , Mme Michelle BENAZET. Mme Dominique DUTERDE, Mme Isabelle JAVAUX Mme Danièle ROUSSEAU

Absent excusé : M. Georges COLLIN,

Absent : M. Théodore HUPKA,

A été élu secrétaire : M. Laurent BOSSÉ.

Après approbation à l'unanimité du procès verbal de la réunion du 14 avril 2011 M. le Maire propose d'étudier les sujets suivants figurant à l'ordre du jour de la convocation :

I/ DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Monsieur le Maire donne lecture de l'observation formulée par la Trésorière d'Azay le Rideau qui a détecté que le budget communal 2011 faisait apparaître au chapitre 022 (dépenses imprévues à la section de fonctionnement) une somme de 96 504,43 € qui est supérieure au 7,5 % des dépenses de fonctionnement, le montant maximum doit être 43 912,69 €

Après en avoir délibéré, et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative budgétaire n° 1 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61521 : Entretien de terrains		10 000.00 €
D 61522 : Entretien de bâtiments		10 000.00 €
D 61523 Entretien de voies		22 591.74 €
D 61551 Entretien de matériel		10 000.00 €
Total D 011		52 591.74 €
D 022 Dépenses imprévues	52 591.74 €	
Total D 022	52 591.74 €	

D 2315-42 Bâtiments		250.00 €
Total D 23		250.00 €
R 024	250.00 €	
Produit des cessions		
Total R 024	250.00 €	

II/ TITULARISATION DE L'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE A 28/35 HEURES

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant que l'agent Mme Béatrice JOLIVIN a donné satisfaction au cours de son stage d'un an sur le poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, affecté à l'entretien des bâtiments communaux et de la surveillance des enfants pendant la restauration scolaire, décide :

- de titulariser cet agent à compter du 31 août 2011 sur le poste qu'elle occupe actuellement,
- de donner pouvoir à M. le Maire de prendre et de signer les actes correspondants,
- d'inscrire les sommes nécessaires au budget,

III/ MODIFICATION SUR LA CRÉATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL POUR LES CONGÉS ANNUELS

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 16 avril dernier concernant la création d'un emploi contractuel chargé d'assurer les remplacements pendant les congés annuels du personnel communal, tant Postal que Technique.

Après vérification, et selon les conseils du Centre de Gestion, il est nécessaire de décomposer ce remplacement en deux emplois : celui à l'agence postale communale et celui au service technique.

Ainsi, sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide :

- d'annuler la création d'emploi effectué au cours de la réunion du 21 mars 2011, modifiée par celle du 16 avril 2011,
- de créer un poste de contractuel à raison de 3,5 heures par jour de 9h à 12h30 les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi du 29 juillet au 20 août 2011 pour l'ouverture au public de l'agence postale communale, rémunéré sur la base de l'indice brut 297.
- de créer un poste de contractuel pour l'aide au service technique, rémunéré sur la base de l'indice brut 297, à raison de :
 - 4 heures par jour pour la période du 1er août au 20 août 2011 de 13h30 à 17h30 les lundi, mardi, mercredi et jeudi et 3 heures par jour de 13h30 à 16h30 le vendredi.
 - 8 heures par jour pour la période du 22 août au 26 août 2011 de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 les lundi, mardi, mercredi et jeudi et 7 heures par jour de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 le vendredi,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire de recruter la personne de son choix, de signer les actes correspondants et d'inscrire les sommes nécessaires au budget.

IV/ REAMENAGEMENT DES TOILETTES DE L'ECOLE PRIMAIRE

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant la vétusté des toilettes de l'école primaire, décide de procéder à leur réaménagement avec la création d'un accueil pour un enfant handicapé.

Pour cela, le Conseil retient les offres de l'entreprise :

- de maçonnerie DENIS dont le devis s'élève à 3 481.56 €T.T.C.
 - de menuiserie BELLET dont le devis s'élève à 2 965.48 €T.T.C.
 - de plomberie VAN MEER dont le devis s'élève à 3 243.55 €T.T.C.
- sachant que cette dépense a été programmée au budget 2011 au programme 42.

V/ SUBVENTION STAGE DE THEATRE

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'apporter une aide financière de 1 675 € à l'association « Osez la Musique » de Cinq Mars La Pile qui a organisé un stage de théâtre à Saché, pour les enfants entre autres de la commune, pendant les vacances scolaires de Pâques.

VI/ SPECTACLE DU 11 NOVEMBRE 2011

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la compagnie TROLL, pour une représentation théâtrale « la lettre à Lulu » dont le coût s'élève à 1310 € dont 50 % est financé par le Conseil Général. Cette représentation aura lieu dans la grange du musée Balzac et sera gratuite pour les habitants de la commune.

VII/ ACQUISITION DE MATERIELS

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire l'acquisition :

- d'une pompe à eau à la société ADA pour un montant de 288 €T.T.C.
- de panneaux de voirie à l'entreprise S.E.S. pour un montant de 1 900.52 €T.T.C.

VIII/ DEMANDE DE LOCATIONS DE LA SALLE H. de BALZAC

Monsieur le Maire fait état de deux demandes de gratuité de location de la salle H. de Balzac ou du foyer par :

- « Les fous de reflex » pour une exposition de photos les 11, 12 et 13 juin prochains qui sera ouverte gratuitement aux habitants de la commune dans la salle H. de Balzac
- Le Parti Socialiste pour les élections primaires des 9 et 16 octobre prochains dans le cadre d'un regroupement de communes qui aura lieu dans le foyer de la salle H. de B..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs de location suivants :

- la gratuité de l'occupation de la salle H. de Balzac à l'association « Fous de reflex »,
- l'application du tarif de location du foyer au Parti Socialiste, soit 15 € la ½ journée.

IV/ RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC GTTP

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la convention passée entre la commune de Saché ainsi que la commune de Pont de Ruan avec l'entreprise GTTP pour la remise en forme du site de

La Chataigneraie et expose les conflits qui existent actuellement avec cette entreprise sur l'application de cette convention sachant que cette convention arrive à échéance le 16 juin 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge M. le Maire, en accord avec la mairie de Pont de Ruan, de mener à bien les négociations avec l'entreprise GTTP avant de lui donner la possibilité de renouveler cette convention.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 22 h 30, et indique que la prochaine réunion aura lieu le vendredi 17 juin 2011 à 20 h 30.

Noms	Signature
M. BOUISSOU Olivier	
Mme DESCHAMPS Nadine	
M. MARTIN Daniel	
M. AUGU Stéphane	
Mme DUTERDE Dominique	Absente excusée
Mme JAVAUX Isabelle	Absente excusée
M. BOSSE Laurent	
Mme EVANO Cécile	
M. BENAZET Jean-Daniel	
M. VERNIER Philippe	
M. HUPKA Théodore	Absent excusé
Mme ROUSSEAU Danielle	Absente excusée
M. COLLIN Georges	
Mme BENAZET Michelle	

